



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelier des universités,

Vu le Code de l'Éducation

Vu le Code de l'Éducation livre III, titre III, chapitre 5, « Dispositions relatives aux formations professionnelles » ;

Vu l'arrêté du 10 mars 1997 portant création du diplôme de technicien des métiers du spectacle, options techniques de l'habillage et machiniste constructeur ;

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du

Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle session 2026

sera ouvert

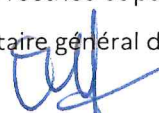
du jeudi 8 octobre (9h00) au vendredi 13 novembre 2026 (17h00)

Article 2 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **mercredi 25 novembre 2026**.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 18 septembre 2026

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle